Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

# Avignon : le Green Fest veut continuer d'exister




**Il y a deux semaines, Teddy Sambuchi publiait la pétition « Justice pour le Green Fest à Avignon ». Dans ce texte, le directeur du festival déclare qu'ID-Ile, nouveau rendez-vous musical estival de la Cité des papes, est selon lui une copie de son propre évènement et estime que la municipalité d'Avignon ne respecte pas le principe d'équité entre ces deux rendez-vous culturels, notamment en ce qui concerne le montant des subventions attribuées à chaque festival.**

Créé en 2015, le Green Fest est devenu le festival de musique électronique d'Avignon. Jusqu'en 2019, l'évènement se déroulait sur la commune de Sorgues, mais depuis 2021, le festival s'est délocalisé dans la Cité des papes. Pour l'heure, l'édition 2023 du festival est prévue le 13 juillet au parc Chico Mendes, mais pour Teddy Sambuchi, directeur de l'évènement, cette nouvelle édition pourrait être menacée par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

l'existence d'un nouveau rendez-vous musical porté par la municipalité d'Avignon : ID-Ile.

Pour rappel, le festival ID-Ile se présente comme le nouveau temps fort musical, convivial, engagé et incontournable de la Cité des Papes. « Lancé en 2023, cet évènement montera en puissance, en volume et en notoriété, nous n'en doutons pas, pour fêter dignement en 2025, les 25 ans d'Avignon, Capitale européenne de la Culture », expliquait Cécile Helle, maire d'Avignon, dans le communiqué de présentation de l'évènement. Mettant à l'honneur, le rap, la pop et la musique électro, la première édition du festival se déroulera les 9 et 10 juin au parc du centre de loisirs de l'île de la Barthelasse, à Avignon.

Lire également : la première édition du festival de musique ID-Ile aura lieu en juin

Teddy Sambuchi a appris l'existence de ce nouveau festival il y a maintenant deux ans : « des agents de la mairie m'avaient informé qu'il devait se tenir au printemps et programmer des musiques pop, hip-hop et variétés. Problème, nous n'imaginions pas que les porteurs de ce projet iraient jusqu'à programmer des artistes de musiques électroniques et qu'il se déroulerait un mois avant notre festival. »

Avec le festival ID-Ile programmé début juin et le festival Résonance fin juillet, « le Green Fest se retrouve en étau au milieu », explique Teddy Sambuchi. « Programmer deux évènements de grande ampleur, à un mois d'intervalle, démontre une méconnaissance des enjeux et de la réalité du secteur », selon le directeur du festival qui accueille en moyenne 3 000 participants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026



En 2022, le festival Green Fest a accueilli 3 000 personnes © Green Fest

**« Le plagiat est flagrant »**

A ce mauvais timing, s'ajoute un certain caractère de plagiat toujours selon le directeur : « le 13 octobre 2022 s'est tenue une table ronde en mairie pour dresser le bilan de l'édition 2022. Durant cette réunion, j'ai présenté les enjeux et les perspectives de développement du Green Festival pour les trois prochaines années. Lorsque j'ai lu le contenu de la délibération de l'association Idylle [porteuse du festival éponyme], j'y ai retrouvé exactement les mêmes éléments de langage mot pour mot, qui étaient présentés dans notre rapport d'activité, d'enjeux et des perspectives. Le plagiat est flagrant. »

Face à cette accusation, la municipalité d'Avignon explique dans un courrier adressé au festival électro que « le Festival GreenFest est un évènement musical entièrement tourné vers les musiques électroniques ; il n'y a pas de chansons à proprement parler, les artistes sont des DJ ou des interprètes de compositions essentielles basées et réalisées à partir d'instruments et appareils numériques. » Alors que le festival ID-Ile est quant à lui « essentiellement tourné vers la chanson autour d'une typologie large de styles de musiques actuelles : rock, pop, rap et beaucoup plus ponctuellement de musiques électroniques. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

Lire également : Dinos, Jain, Kungs, Jazzy Bazz… le festival ID-Ile dévoile sa programmation finale

Cette réponse ne satisfait pas le directeur du Green Fest qui déclare avoir essayé de nombreuses demandes de recours amiable : « depuis mi-novembre, la mairie procrastine à notre égard. Une seule réunion en visio s'est tenue avant les fêtes. Nous devions refaire un point d'étape début janvier… puis mi-janvier, début février… nous sommes mi-mars ».

**« L'idée n'est pas de faire annuler tel ou tel festival, mais de trouver un équilibre »**

Enfin, au mauvais timing et au supposé caractère de plagiat, s'ajoute la question des subventions. « L'organisateur du festival ID-Ile a communiqué un budget global avoisinant 600 000€. La subvention de 80 000€ qui leur a été allouée représente 13,33% de ce budget. Le principe d'égalité commande à la mairie de nous allouer une subvention au taux de 13,33% de notre budget de 270 000€, soit la somme de 36 000€. Problème, la municipalité ne cesse de se réfugier derrière les prestations en nature évaluées à 35 000€ qui correspondent à la mise en conformité technique du site pour l'accueil d'un festival. » Face à cela, le directeur du Green Fest demande à la mairie « de respecter le principe d'égalité et de ne pas fausser le jeu de la concurrence. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026



« Nous voulons un accord qui soit juste et dans une logique d'équité », déclare Teddy Sambuchi

Malgré ces constats, Teddy Sambuchi souhaite trouver un compromis : « L'idée n'est pas de faire annuler tel ou tel festival, mais de trouver un équilibre dans le temps, l'espace et le contenu et surtout que nous soyons traités sur un pied d'égalité. » Pour cela, le directeur du festival demande à la ville d'Avignon la signature d'une convention d'objectifs pour 3 ans avec une subvention au même taux que le festival ID-Ile, ainsi que les mêmes avantages de communication institutionnelle.

« Nous voulons un accord qui soit juste et dans une logique d'équité et de respect des parties afin que le jeu de la concurrence ne soit pas favorisé pour l'un ou l'autre. » conclut Teddy Sambuchi.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

# L’AMV versus L’Union Européenne une pétition pour sauver la lavande !



**L’association des maires de Vaucluse (AMV) contre une règlementation du ‘Pacte vert’ européen qui menace directement la production de lavande et lavandin. En cause ? Leurs molécules naturelles auxquelles l’Europe préfèrerait l’industrie chimique de synthèse.**

L’AMV avec, à sa tête Jean-François Lovisolo, maire de La Tour d’Aigues et Pierre Gonzalvez, maire de l’Isle-sur-la-Sorgue ont voté une mention de soutien à la filière lavandicole et à l’Union des professionnels des plantes à parfums, aromatiques et médicinales. Objectif ? Contrer la décision de la Commission européenne du ‘Pacte vert’.

## Soutien à la filière

L’AMV soutient la Filière lavandicole et l’Union des professionnels des plantes à parfums, aromatiques et médicinales. En effet, si vous avez visité la région cet été, vous aurez probablement aperçu des panneaux ‘Lavande en danger’ devant les champs aux couleurs violettes. Et pour cause : l’huile essentielle de lavande et lavandin pourrait entrer dans la catégorie des produits chimiques et toxiques dixit la Commission européenne.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

## Contrer la décision

Alors pour contrer la décision, l'AMV a décidé de s'opposer avec détermination à ce diktat de la Commission Européenne en signant dans un premier temps la pétition contre la disparition des huiles essentielles et des produits naturels, sur change.org et invite chacun à faire de même ici. 143 698 personnes ont déjà signé la pétition.



Bruxelles veut supprimer des molécules présentes dans les huiles essentielles pour cause d'allergènes et de possible toxicité

## Explications

«En signant cette pétition, exigeons ensemble de la Commission européenne une approche spécifique adaptée aux produits naturels et aux huiles essentielles, car si nous n'intervenons pas dès maintenant, ce sont des produits de consommation de tous les jours (comme le savon à la lavande), des exploitations agricoles et de nombreux savoir-faire authentiques qui pourraient venir à disparaître, soulignent les agriculteurs et distillateurs de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM). Ainsi, seule la prise en compte de la complexité des matières premières végétales permettra de garantir la sécurité du consommateur, de l'environnement et la poursuite de ces cultures telles que nous les connaissons aujourd'hui.»

## La lavande considérée comme un produit toxique ?

«Star de l'aromathérapie depuis I'Antiquité -les Romains l'utilisaient déjà pour leurs ablutions-, elle est en effet dans le viseur de la Commission Européenne qui, au vu d'une nouvelle législation dénommée 'Le pacte vert »', la rentrerait, d'ici 2025, dans la catégorie des chimiques et toxiques à cause des molécules qui la composent », rappelle Jean-François Lovisolo.

## Ses molécules mises en cause

«Si cette nouvelle réglementation ne prévoit pas directement d'interdire la lavande, mais plutôt ses molécules, ce sera pour la filière lavandicole une véritable catastrophe. Des produits naturels vont se

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

retrouver ainsi sur une liste noire et, même si légalement il n'y a pas d'interdiction à les utiliser, aucun fabricant de cosmétique, de parfumerie ou de produits alimentaires ne les mettra dans ses recettes. Ce qui ouvrira, de facto, la porte à l'utilisation des produits et parfums de synthèse… », précise Pierre Gonzalvès.

### Un impact certain sur l'emploi local

«Agriculteurs, négociants, entrepreneurs, la filière lavande réunit les forces vives du territoire provençal, continue Jean-François Lovisolo. En effet, outre les exploitations agricoles, plusieurs négociants, coopératives en huile essentielle ont aussi implanté leur entreprise dans les zones de production ou à proximité, favorisant ainsi l'emploi local.»



Le risque ? Que les huiles essentielles changent de classification entraînant des obligations règlementaires

### Un coup d'arrêt sur l'or bleu

«Les projets de l'Union européenne porteraient un funeste coup au tissu économique local. En effet, il en découle toute une économie, et plus particulièrement pour le Pays de Sault, apicale, touristique et commerciale. Que serait notre département de Vaucluse sans ses emblématiques champs de Lavande, d'Or Bleu ?» s'étonne Pierre Gonzalvès. La Commission Européenne précise qu'il n'y aura pas de proposition législatives avant fin 2022 mais une possible entrée en vigueur avant 2025.

### Repères

5 000 hectares de lavandes et 20 000 hectares de lavandin sont cultivés en France, une culture croissante qui a augmenté de 47% en 10 ans. Deux variétés de lavande existent : la lavande fine –avec un rendement de 15Kg à l'hectare- et la lavande aspic –aussi cultivée en Espagne-. Le terroir originel de la lavande est la Drôme, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Le changement climatique permet d'en étendre la culture à l'Ardèche, le Quercy, la région parisienne et les Hauts-de-France. La culture de la lavande représente 26 000 emplois en Provence. La récolte est réalisée entre mi-juin et août. L'huile essentielle de lavande est employée dans les secteurs du luxe et du bien-être. Le 1$^{er}$ producteur mondial

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

est la Bulgarie. La Chine et l'Ukraine sont également producteurs.

---

# Châteauneuf-du-Pape : les raisins de la colère des viticulteurs contre les carrières du Lampourdier



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 29 novembre 2026

**Depuis une dizaine d'années, les carrières du Lampourdier (Lafarge Granulats et Delorme) grignotent le terroir de l'un des vins les plus réputés de la planète : le Châteauneuf-du-Pape (3 200 hectares de terroir entre safres, galets et sables, 320 exploitants et près de 100 000 hl de vin classés AOC – Appellation d'origine contrôlée).**

Ce qui a mis le feu aux poudres ? C'est la demande d'extension de la superficie, de la durée et du volume d'extraction, au-delà de l'exploitation actuelle par la société Delorme pour une durée supplémentaire de 30 ans. « L'enquête d'utilité publique s'est déroulée en pleines vendanges (17 août-16 octobre 2020) quand les vignerons sont débordés. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable » dénonce Michel Blanc, directeur du Syndicat des producteurs de Châteauneuf-du-Pape.
« En 15 ans, le volume de calcaire extrait du Lampourdier a été multiplié par deux avec une montée en puissance de la pollution, des nuisances sonores induites par les tirs de mine, la circulation ininterrompue de poids-lourds, les vibrations, la poussière et l'impact sur la biodiversité, la faune, la flore et nos vignobles. »

**Une Paix des braves en 2017**
Pourtant, en 2017, le préfet de Vaucluse d'alors, Bernard Gonzalez, se félicitait d'une 'Paix des braves' entre carriers et vignerons : « ils ont enterré la hache de guerre ». Un accord avait été trouvé pour transporter les granulats par péniche sur le Rhône et non accumuler les camions sur la route : deux silos étanches de stockage avaient été aménagés, 1 600 mètres de convoyeurs à bande implantés pour maîtriser les émissions de poussière, une aspersion des pistes et des brumisateurs avaient été installés, les camions devaient être bâchés… Mais au fil du temps, les bonnes habitudes se sont relâchées, trafic fluvial trop onéreux, camions sans bâche dont on renifle les poussières quand on les suit avec les vitres ouvertes de son véhicule…
Christine Freslard, directrice de l'ODG. (Organisation de défense et de gestion) de l'AOC Châteauneuf-du-Pape suppose que la demande de matériaux de construction est en augmentation. « Mais ce n'est pas une raison pour donner libre court à une extension totale dans le temps, la superficie et le volume. »

**Avis défavorable de la commune**
Plus d'un millier de vignerons, riverains et défenseurs de l'environnement ont déjà signé la pétition mise en ligne sur change.org afin d'interpeller la ministre de la Transition écologique afin qu'elle stoppe l'appétit insatiable des carriers du Lampourdier. Le conseil municipal de Châteauneuf a voté un avis défavorable lors de la séance publique du 4 décembre dernier, alors que celui d'Orange a émis un avis positif.

**La balle est dans le camp du préfet**
La balle est désormais dans le camp du préfet de Vaucluse qui a jusqu'au 19 avril au plus tard pour publier un arrêté. Espérons que l'environnement et le bon sens l'emporteront, contrairement à ce qui se passe dans les Bouches-du-Rhône, où depuis des décennies, les boues rouges de la mine de bauxite de Gardanne se déversent matin, midi et soir, nuit et jour en pleine mer Méditerranée, dans un site classé, donc théoriquement protégé, du Parc naturel régional des Calanques entre Marseille et Cassis… Tout cela pour préserver l'emploi et les intérêts économiques aux dépens de la biodiversité et de la nature.